AdUX S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 9 février 2021 - résolution nº 1

PricewaterhouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital Assemblée Générale Mixte du 9 février 2021- résolution n° 1

Aux Actionnaires AdUX S.A. 101-109 rue Jean Jaurès 92300 Levallois Perret

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 9 416 887.50 euros à 1 569 481.25 euros.

Fait à Boulogne-Billancourt et à Neuilly-sur-Seine, le 12 janvier 2021

Les commissaires aux comptes

Fiderec Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

Dadrien LECHEVALLER

Bertrand Baloche

Adrien Lechevalier Président Bertrand Baloche